

**CALCUL DE L'INDICE DE RÉPARABILITÉ ET
PRÉSENTATION DES PARAMÈTRES AYANT PERMIS DE L'ÉTABLIR**

Téléviseur

FICHE D'INFORMATION À TRANSMETTRE AUX DEMANDEURS
(cf. Article L. 541-9-2 du Code de l'environnement)

Nom ou marque commerciale du producteur ou de l'importateur	PHILIPS / TP Vision
Adresse du producteur ou de l'importateur	Prins Bernhardplein 2001097 JB, Amsterdam,
Référence du modèle donnée par le producteur ou l'importateur	65OLED705/12
Date du calcul	25-Jan-21

Critère	Sous-critère	Note du sous-critère sur 10	Coefficient du sous critère	Note du critère sur 20	Total des notes des critères sur 100
CRITÈRE 1 : DOCUMENTATION	1.1 Durée de disponibilité de la documentation technique et relative aux conseils d'utilisation et d'entretien	8.2	2	16.4	63.0
CRITÈRE 2 : DÉMONTABILITÉ, ACCÈS, OUTILS, FIXATIONS	2.1 Facilité de démontage des pièces de la liste 2*	10.0	1	16.4	
	2.2 Outils nécessaires (liste 2)	6.3	0.5		
	2.3 Caractéristiques des fixations entre les pièces de la liste 1** et de la liste 2	6.5	0.5		
CRITÈRE 3 : DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES	3.1 Durée de disponibilité des pièces de la liste 2	5.2	1	10.2	
	3.2 Durée de disponibilité des pièces de la liste 1	4.8	0.5		
	3.3 Délais de livraison des pièces de la liste 2	5.6	0.3		
	3.4 Délais de livraison des pièces de la liste 1	5.0	0.2		
CRITÈRE 4 : PRIX DES PIÈCES DÉTACHÉES	4. Rapport prix des pièces de la liste 2 sur prix de l'équipement neuf	0	2	0	
CRITÈRE 5 : CRITÈRE SPÉCIFIQUE	5.1 Accessibilité du compteur d'usage	10.0	1	20.0	
	5.2 Assistance à distance sans frais	10.0	0.5		
	5.3 Possibilité de réinitialisation logicielle	10.0	0.5		
Note de l'indice sur 10					6.3

*liste 2 : liste des 3 à 5 pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont la casse ou les pannes sont les plus fréquentes ;

**liste 1 : liste de 10 autres pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont le bon état est nécessaire au fonctionnement de l'équipement.